



Ministère du travail

Ministère des Solidarités
et de la santé

Secrétariat d'Etat chargée
des personnes handicapées

Paris, le **24 OCT. 2017**

Madame la présidente,

Le comité interministériel du Handicap (CIH) tenu le 20 septembre dernier est le point de départ d'un engagement fort de l'ensemble des ministres au service de la priorité que constitue le Handicap pour le quinquennat. Il permet de fixer les axes stratégiques de la mobilisation du gouvernement et de construire, avec l'ensemble des ministères, le plan d'action destiné à soutenir sa stratégie de transformation en faveur d'une société inclusive. Il comporte notamment un axe de travail sur l'emploi. Cette mobilisation identifie des objectifs et des moyens d'action qui constituent ainsi la feuille de route du CIH.

L'un des grands objectifs consiste à faciliter l'embauche et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap ainsi que leurs aidants par les employeurs publics et privés dont les TPE-PME. La problématique du maintien en emploi se pose également pour les aidants des personnes âgées.

Deux pistes de travail ont notamment été identifiées en vue de :

- **Soutenir le retour et le maintien dans l'emploi des aidants familiaux de personnes handicapées comme de personnes âgées**

L'amélioration du quotidien des personnes en situation de handicap implique en effet, outre leur propre accompagnement, de soutenir leurs aidants, s'assurer de leur état de bien-être physique et psychologique. L'objectif est de reconnaître leur investissement et de leur proposer des mesures de soutien facilitant l'articulation entre leur vie professionnelle, leur vie personnelle et leur rôle d'aidant. L'enjeu porte notamment sur l'évaluation des besoins des aidants et sur la mise en œuvre de parcours d'accès à l'emploi adapté à ces besoins.

- **Optimiser la chaîne d'intervention de l'ensemble des acteurs qui concourent à l'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap et rendre effectif l'accès à une solution d'emploi ou de formation pour ceux qui en ont besoin.**

Madame Dominique GILLOT
Présidente du CNCPH
Ministère des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75007 PARIS

.... / ...


Pour faciliter les parcours d'accès à l'emploi et sécuriser le maintien en emploi des travailleurs handicapés, il est nécessaire de décrire, du point de vue des personnes handicapées, les processus d'intervention des acteurs de l'accompagnement et leurs modalités de prise en compte des besoins. L'objectif sera de les traduire en référentiel commun destiné aux acteurs de l'éducation, de l'orientation, du médico-social et de l'emploi afin de simplifier leurs interactions.

En tant que présidente du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), votre bonne connaissance des réseaux associatifs et des institutions vous permettra d'émettre des propositions opérationnelles d'amélioration des parcours des personnes en situation de handicap et de leurs aidants. Chaque fois que ce sera possible et pertinent, vous élargirez votre réflexion et vos propositions aux aidants des personnes âgées.

A cette fin, vous pourrez vous appuyer sur l'inspecteur de l'IGAS qui sera mis à votre disposition ainsi que sur les services de l'administration, particulièrement la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, la Direction générale de la cohésion sociale et la Direction générale du travail.

Vous pourrez également vous baser sur les travaux engagés par l'IGAS sur ces thématiques, notamment le rapport paru en mai 2017 sur l'évaluation des Cap emploi et de l'accompagnement vers l'emploi des chômeurs handicapés de longue durée et sur le rapport en cours d'élaboration relatif au maintien dans l'emploi.

Un rapport sera à présenter aux trois ministres dans un délai de 5 mois, soit en mars 2018 pour nourrir le cas échéant l'élaboration du projet de loi relatif à l'apprentissage et à la formation professionnelle.



Muriel PENICAUD



Agnès BUZYN



Sophie CLUZEL